

ALTRAN TECHNOLOGIES
Société Anonyme au capital de 87 900 132,50 euros
Siège Social : 96, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
702 012 956 R.C.S. Nanterre

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES
établi conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit code concernant les attributions d'actions, savoir :

Attributions d'actions gratuites consenties durant l'exercice 2016

Le conseil d'administration a procédé le 1^{er} juin 2016 à l'attribution de 519 395 actions gratuites, sous condition de présence ininterrompue, au bénéfice de salariés du Groupe.

Cette décision du conseil a été prise dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 avril 2016 (24^{ème} résolution) en vue de procéder dans un délai de 38 mois à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, le nombre d'actions attribuées ne pouvant conduire à une augmentation de capital de plus de 3% du capital de la Société au jour de l'attribution des actions gratuites par le conseil d'administration.

Ce plan d'attribution d'actions gratuites présente les caractéristiques suivantes :

- Plan d'actions gratuites de performance et de présence pourtant sur l'attribution de 519 395 actions (soit 0,30% du capital),
- Condition de présence : 3 ans à compter du 1^{er} juin 2016 (date d'attribution) jusqu'au 31 mai 2019 inclus,
- Conditions d'exercice : le licenciement ou la démission d'un bénéficiaire entraîne la caducité de ses actions non acquises à la date de sortie des effectifs du Groupe, sauf décision contraire du Président Directeur Général ou du Directeur Général sur délégation du Conseil d'Administration,
- Conditions de performance :
 - 50% du total de l'attribution d'actions gratuites est lié à l'atteinte d'objectifs fixés en matière d'*Ebit* Groupe, pour les exercices 2016, 2017 et 2018,
 - 50% dudit total est lié à l'atteinte d'objectifs fixés en matière de *free cash flow* pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Le nombre d'actions définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera le suivant :

- Si le taux d'atteinte des objectifs fixés est inférieur à 90% : aucune action de performance ne sera acquise,
- Si le taux d'atteinte des objectifs fixés est égal à 95% : le nombre d'actions acquises sera égal à 50% du nombre d'actions attribuées,

- Si le taux d'atteinte des objectifs fixés est égal à 100% : le nombre d'actions attribuées sera acquis en totalité,
- Si le taux d'atteinte des objectifs fixés est égal à 110% : le nombre d'actions acquises sera égal à 120% du nombre d'actions attribuées, ce seuil de 120% étant un maximum qui ne pourra être dépassé.

Une progression linéaire sera appliquée entre les seuils minimum (90%), cible (100%) et maximum (110%).

- Bénéficiaires : 42 personnes ie. membres du Comité Exécutif (hors les 2 mandataires sociaux), membres du *Management Committee* et un *Top Performer* que la Société souhaite fidéliser.

Actions attribuées aux mandataires sociaux :

Néant.

Actions attribuées à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Dans le cadre de ce plan, il a été attribué les actions gratuites suivantes (AG) :

Nom	Nombre maximum d'actions attribuées
Daniel Chaffraix	30 968
Tim Bowe	27 306
Pascal Brier	24 127
William Roze	22 372
Rob Vatter	21 912
Olivier Aldrin	21 714
Mario Walenta	21 494
Marcel Patrignani	21 056
Alan Richardson	20 724
Jose Ramon Magarzo	20 179

Le Conseil d'Administration